

SCHÉMA RÉGIONAL

CLIMAT AIR ÉNERGIE

2020-2050

PICARDIE



Sommaire

OBJECTIF : Réduire les Gaz à Effet de Serre	6
DIAGNOSTIC : Des spécificités régionales	7
PROSPECTIVE : Choisir une politique volontariste	10
AXES STRATEGIQUES : Concilier compétitivité et attractivité du territoire	13
MOBILISATION : Des axes stratégiques pour tous les acteurs	16
VOLET EOLIEN : Faire de la picardie la première région éolienne de france	20
PILOTAGE : Le dispositif d'animation Le dispositif de suivi	22





Jean-François CORDET
Préfet de la région Picardie

La France s'est engagée au niveau international à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Cet engagement est fixé par la loi dite « Grenelle 1 », du 3 août 2009, relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. La loi dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, a défini la méthode pour permettre à notre pays d'atteindre cet objectif.

A cette fin, le législateur a voulu que soit défini, dans chaque région, un cadre d'actions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de diminuer la consommation énergétique et d'augmenter la part des énergies renouvelables. C'est l'objet du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), qu'a préparé mon prédécesseur, Michel Delpuech. Il s'agit d'un document concerté, opérationnel et déterminant.

Concerté, d'abord, parce que ce schéma résulte d'un travail d'élaboration conjoint entre l'Etat et le Conseil régional, auquel ont été également associés les autres collectivités locales, les associations de protection de l'environnement, les représentants du monde économique...

Opérationnel, ensuite, car il définit les orientations régionales en matière de maîtrise de l'énergie pour atteindre les normes de qualité de l'air. Il précise les dispositions permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. Il indique les objectifs

qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération. Il comprend enfin un volet « énergie éolienne », constitué du schéma régional éolien, annexé au SRCAE. Ce schéma détermine les zones favorables au développement de l'éolien pour permettre à la Picardie d'atteindre l'objectif en 2020 de 2800 MW de puissance globale cumulée, soit environ 1100 éoliennes, contre un peu moins de 500 installées aujourd'hui.

Déterminant, enfin, pour chacun d'entre nous, dans nos attitudes de citoyen, dans nos choix de décideurs publics, dans nos priorités d'acteurs économiques, dans l'aménagement de notre cadre de vie, dans le choix de nos modes de transports...

Face à ces enjeux, le schéma régional climat air énergie propose une stratégie ambitieuse autant que nécessaire. Sa réussite reposera sur notre capacité collective à la mettre en œuvre, ce qui en appelle à la mobilisation de tous.



Claude GEWERC
Président de la Région Picardie

Le document que vous avez entre les mains est le fruit d'un exercice prospectif inédit, que nous avons souhaité mener en concertation avec les Picards, pour préparer collectivement notre Région à la nécessaire réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

D'ici 2050, afin de limiter au maximum les conséquences du réchauffement climatique et conformément à nos engagements internationaux, nous devons avoir modifié nos habitudes pour diminuer par quatre nos émissions. Ce schéma marque donc le début d'un processus continu de progrès et non un aboutissement.

Cet objectif ambitieux est une contrainte qui s'impose mais également une opportunité à saisir. Il nous permettra de faire face à la hausse des coûts de l'énergie, de lutter contre la précarité énergétique dans le logement, de développer les énergies renouvelables et donc de nouvelles filières d'emploi... Face aux crises financière, écologique, énergétique, sociale, nous pouvons promouvoir un autre modèle de développement qui concilie la satisfaction de nos besoins et la sauvegarde durable de notre cadre de vie.

La Région prendra toute sa part dans la réalisation des objectifs du Schéma régional, à travers son propre Plan Climat notamment. Elle poursuivra les actions déjà entreprises à travers le Fonds régional pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie (FREME), le Plan régional environnement-entreprises, mais également dans le développement des énergies renouvelables, de l'éco-construction, du transport ferroviaire, de l'aménagement du territoire ou de la recherche.

La mise en œuvre de ce Schéma régional climat - air - énergie demandera la mobilisation de tous. Il nous revient donc collectivement de nous saisir de ces enjeux et de porter un projet innovant, dynamique et ambitieux pour la Picardie. Je tiens à vous remercier par avance pour votre action, comme citoyen, responsable associatif, chef d'entreprise ou décideur public, pour assurer aux générations futures un avenir meilleur.



TOUS MOBILISÉS POUR UN TERRITOIRE DURABLE

S'engager pour le climat de 2020 pour préserver l'avenir, c'est aussi pour la Picardie, s'ouvrir au développement des éco-filières dans les secteurs du bâtiment, de l'agriculture, de l'industrie, des transports et des énergies renouvelables.

Nous en avons le potentiel humain, les connaissances techniques et les ressources naturelles.

C'est choisir dès maintenant un autre mode de développement, moins dépendant de la progression des prix des énergies qui mènent nos familles dans la précarité énergétique et réduit les marges de manœuvre de nos entreprises.

Pour cela, nous devons développer plus encore les formations porteuses d'emplois d'avenir et non délocalisables et mobiliser les territoires, les entreprises et soutenir l'innovation.

C'est par l'engagement de tous, dans nos choix personnels et professionnels, pour nous et nos enfants, que nous relèverons collectivement ce défi synonyme d'une société apaisée, avec elle-même et son environnement.

Ce choix est entre nos mains.

Christophe Porquier,
Vice-président du Conseil régional
de Picardie en charge de
l'éco-développement, énergie-climat

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de Picardie résulte d'une coopération étroite entre le conseil régional et l'État. Il est également le fruit d'un dialogue extrêmement nourri avec un très grand nombre de représentants des activités productives, des collectivités et des associations de Picardie.

Cette double exigence de partenariat lui donne le caractère d'un projet collectif et partagé que la consultation publique est venue enrichir. Ambitieux, comme nous devons l'être pour lutter contre le changement climatique, il définit une trajectoire qui suggère un changement profond de notre façon d'agir. Il propose une série de pistes concrètes

où pourront s'inscrire l'imagination, l'initiative et l'action de tous.

L'entrée en vigueur du schéma amorce ainsi un temps nouveau, celui d'une coopération plus étroite encore, dans les entreprises, sur les territoires, pour élaborer collectivement des solutions opérationnelles au défi du changement climatique et de la sobriété énergétique.

Philippe Caron,
Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Une stratégie multiple

Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE), créé par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, est co-élaboré par le Préfet de région et le Président du Conseil régional. C'est un document à portée stratégique, visant à définir à moyen et long terme les objectifs régionaux, en matière de lutte contre le changement climatique, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de la qualité de l'air.

Le SRCAE Picardie est construit conformément aux dispositions du décret n°2011-678 du 16 juin 2011. Il comprend **deux parties** : la **première**, le rapport de présentation, présente **le diagnostic de la situation actuelle en matière de climat, d'air et d'énergie ainsi que les potentiels de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables**.

La **seconde partie**, le rapport d'orientations, présente **les orientations fondamentales retenues par l'Etat et la Région à l'issue du processus de concertation ainsi que des dispositions à portée plus opérationnelle**.

Les travaux d'élaboration, engagés en novembre 2010, ont fait appel d'une part, à la mobilisation d'expertises sur les aspects pointus de la modélisation des scénarios prospectifs sur la base de potentiels d'économies d'énergie et de gaz à effet de serre, comme de l'évaluation de la vulnérabilité de la Picardie aux effets du changement climatique, et d'autre part, à l'organisation d'une large concertation technique et stratégique avec les représentants des principaux acteurs régionaux.

Conformément aux dispositions législatives, le SRCAE comprend une annexe : le Schéma Eolien, et deux volets : le Plan Régional de la Qualité de l'Air et le Schéma des Energies Renouvelables.

Cette synthèse du SRCAE comprend ainsi :

- le diagnostic et la prospective « climat-air-énergie » de la Picardie
- des éléments de prospective et de scénarisation
- les propositions d'orientations stratégiques
- les intitulés des dispositions à portée plus opérationnelle



OBJECTIF

Réduire les gaz à effet de serre

Le cadre français de la politique de lutte contre le changement climatique s'appuie sur deux objectifs chiffrés et temporels :

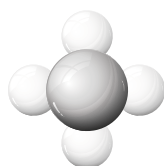
■ Réduire de 20 % les émissions de GES en 2020

objectif affiché par l'Union européenne en 2008, lorsque le Conseil des ministres européens a adopté le paquet « Énergie-Climat » ou objectif des « 3 x 20 » visant à réduire à l'horizon 2020 les émissions de GES de 20 %, d'améliorer l'efficacité énergétique de 20 % et de couvrir 20 % des consommations d'énergie par les énergies renouvelables (objectif porté à 23 % pour la France).

■ Réduire de 75 % ou diviser par 4 les émissions de GES en 2050 (le « facteur 4 »),

objectif énoncé pour les pays développés lors de la signature du protocole de Kyoto en 1997 et repris par la France dans la loi POPE de 2005.

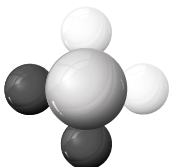
La stratégie régionale a délibérément choisi de s'inscrire dans cette ambition, sans méconnaître les difficultés que la mise en œuvre de tels objectifs pourrait générer, et en convenant qu'une partie de la trajectoire était à ce jour inconnue notamment pour l'échéance de 2050. Elle mise cependant sur les opportunités de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie que cette dynamique pourrait entraîner, pour que la Picardie se prépare et se positionne favorablement dans un contexte mondial énergétique et climatique nouveau.



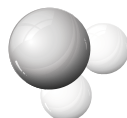
Méthane CH₄



Dioxyde de carbone CO₂



Gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆)



Protoxyde d'azote N₂O

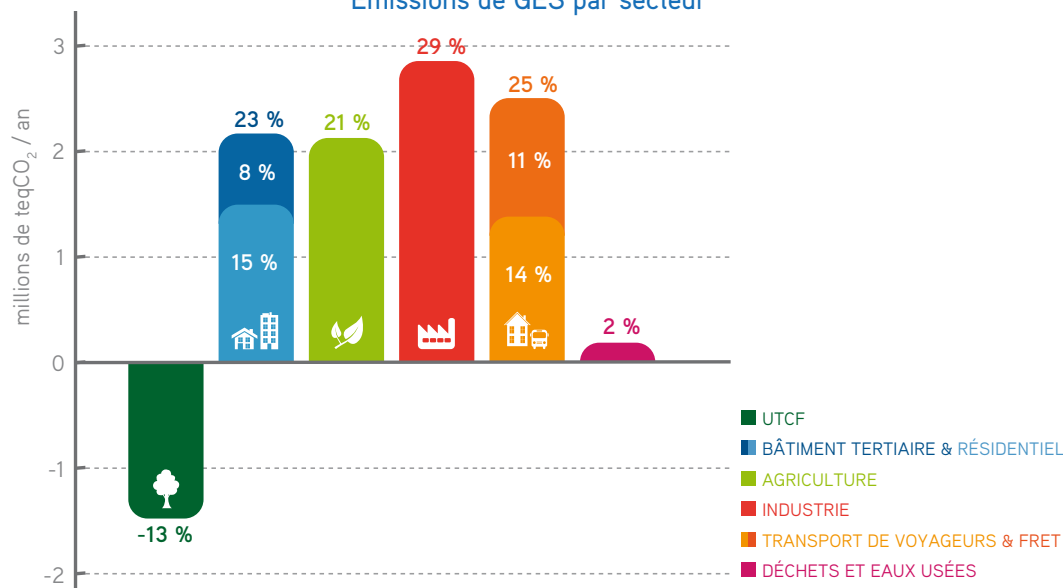
DIAGNOSTIC

Des spécificités régionales

DIAGNOSTIC « ENERGIE - CLIMAT » LES ENJEUX SPÉCIFIQUES EN PICARDIE

Si la Picardie contribue aux émissions de gaz à effet de serre à hauteur de sa part dans la population française (15,833 millions de tonnes équivalent CO₂¹ en 2007), l'analyse détaillée du diagnostic « énergie – climat » met en évidence des spécificités régionales fortes, desquelles découlent les principaux enjeux que les acteurs territoriaux doivent relever. Conclusion : si la Picardie est confrontée aux mêmes enjeux que les autres régions françaises, ceux-ci sont exacerbés par ses caractéristiques socio-économiques.

Emissions de GES par secteur



↓ Bâtiment,
agriculture,
industrie,
transports :
4 secteurs
se partagent
le défi de la
réduction

Une région à la fois industrielle et agricole

Avec 29 % des émissions de gaz à effet de serre, l'industrie est le secteur le plus émetteur de Picardie. Le poids de ce secteur est plus élevé que la moyenne nationale, du fait de son importance dans l'économie régionale. Au-delà, c'est la nature même des entreprises industrielles (chimie, agroalimentaire) qui explique la part prédominante de ce secteur dans les émissions globales par leur forte intensité énergétique.

Associée à l'importance de l'industrie, la situation géographique de la Picardie explique l'ampleur du trafic routier de marchandise qui contribue à hauteur de 11 % des émissions de gaz à effet de serre régionales.

Pour sa part, l'agriculture est le quatrième secteur émetteur, non par ses consommations d'énergie mais par l'utilisation d'engrais minéraux azotés et la présence d'un cheptel important. Le développement des puits de carbone, c'est-à-dire l'absorption nette de CO₂ due à la croissance de la biomasse, renforce l'importance des espaces agricoles et forestiers de la Picardie (UTCf)².

² UTCf (utilisation des terres, leurs changements et la forêt) : l'utilisation des terres, leur changement et la forêt est à la fois un puits et une source d'émission de CO₂, CH₄ et N₂O. L'UTCf couvre la récolte et l'accroissement forestier, la conversion des forêts (défrichement) et des prairies ainsi que les sols dont la composition en carbone est sensible à la nature des activités auxquelles ils sont dédiés (forêt, prairies, terres cultivées).

¹ tCO₂ : unité de comptabilisation de l'ensemble des gaz à effet de serre



© Philippe Frutier

Qualité de l'air : protéger et informer les picards

Une région peuplée mais peu urbaine

La Picardie est la région française comptant le plus de communes (2 291 communes pour trois départements) pour seulement six agglomérations de plus de 50 000 habitants (Amiens, Beauvais, Creil, Compiègne, Soissons, Saint Quentin) et une population totale de près de 2 millions d'habitants. Conséquence de cette organisation spatiale, les déplacements individuels motorisés sont plus nombreux et plus longs en Picardie que dans le reste du pays. En définitive, les déplacements de voyageurs représentent 14 % des émissions de GES.

Un habitat dispersé et ancien

L'habitat représente 15 % des émissions de GES. La typologie de l'habitat picard découle naturellement de son organisation territoriale : la dispersion de la population dans de petites communes explique la prédominance à

60 % des maisons individuelles dans le parc de logements. Le chauffage est responsable de 81 % des émissions de l'habitat.

70 % des 750 000 résidences principales picardes ont été construites avant la première réglementation thermique de 1975. Caractérisé par des performances énergétiques plus faibles, le parc de logements anciens contribue à 82 % des émissions de l'habitat.

DIAGNOSTIC « QUALITE DE L'AIR » SATISFAISANT MAIS A SURVEILLER

Comparativement à d'autres régions françaises, la qualité de l'air en Picardie dans les principales agglomérations est globalement satisfaisante. En revanche, la Picardie est affectée par la pollution à l'ozone, essentiellement liée aux transports routiers, qui touche une grande partie de l'Europe. Paradoxalement, cette pollution touche plutôt les zones rurales, éloignées de toute source directe de polluants. Enfin, les particules fines liées à la combustion d'énergie doivent faire l'objet d'une attention particulière dans les années à venir.

A l'horizon du SRCAE, les enjeux liés à la qualité de l'air se situeront essentiellement dans la protection et l'information de la population picarde. Les zones les plus sensibles sont en particulier les agglomérations et les villes de grande taille et les zones riveraines de certains sites industriels.

QUELLE PICARDIE EN 2100 ?



DIAGNOSTIC « VULNERABILITES » DES ATTEINTES AUX MILIEUX DEJA PERCEPTIBLES

Le changement climatique n'est plus une vague et lointaine menace : d'ores et déjà, des modifications des paramètres climatiques (températures, précipitations, extrêmes) sont observées et les projections de Météo-France mettent en évidence, pour la Picardie, des températures moyennes annuelles en hausse de l'ordre de 2 à 3,5°C, une diminution des précipitations moyennes – de l'ordre de 15 % par rapport au cumul actuel, une augmentation significative du nombre de jours de vagues de chaleur et des sécheresses, d'ici la fin du siècle.

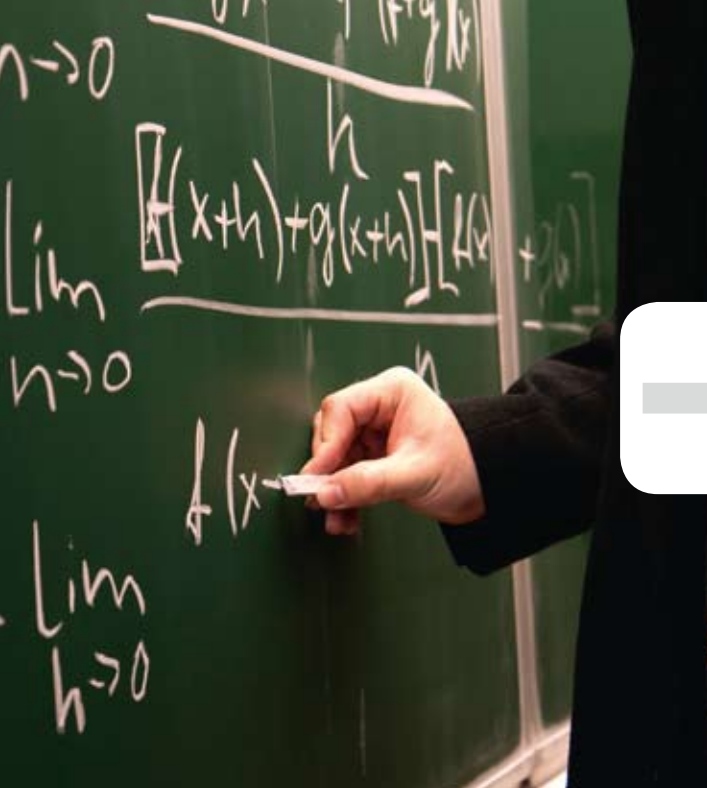
La diversité des milieux, les activités présentes et les modes d'occupation du sol en Picardie lui confèrent des vulnérabilités spécifiques au changement climatique.

La Picardie est caractérisée par la présence de **milieux naturels** diversifiés, particulièrement sensibles au changement climatique. C'est le cas des forêts picardes abritant certaines essences intolérantes aux sécheresses, du littoral menacé par l'élévation du niveau de la mer, des zones humides qui pourraient subir les effets du réchauffement, les ressources en eau fragilisées par les pressions humaines et notamment agricoles. Le changement climatique amplifiera les tensions existantes et entraînera l'apparition de nouvelles problématiques, portant autant sur la quantité d'eau disponible que sur sa qualité.

L'aménagement du territoire et le cadre de vie dépendent fortement du climat et notamment des événements météorologiques extrêmes. La Picardie est soumise à plusieurs risques naturels directement liés au climat : **les risques côtiers** sur le littoral picard, **les inondations par remontées de nappes ou par conjonction de précipitations**, **le risque de retrait-gonflement des argiles**, **le risque de feux de forêt**.

En relation avec les risques naturels et plus généralement les événements climatiques extrêmes, **la santé des personnes**. Garantir un cadre de vie sain passe ainsi par le confort thermique en ville qui dépend largement de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, qui conditionnent l'accès à l'eau et à la fraîcheur : espaces verts, eau, etc.

De nombreuses **activités économiques** sont directement ou indirectement liées au climat : agriculture, tourisme, sylviculture, industrie, énergie. Certains de ces secteurs tels que l'agriculture se sont toujours spontanément adaptés au climat, mais les évolutions au cours du XXI^e siècle risquent d'être plus rapides et pourraient impliquer une réorganisation profonde. En agriculture, les préoccupations concernent autant l'élevage que les grandes cultures avec la récurrence des pénuries d'eau et les canicules qui limitent la productivité. Changement climatique et baisse de la disponibilité en eau affecteront par ailleurs les productions énergétiques et industrielles. Si en Picardie, on ne recense pas d'importante structure de production d'énergie, la région est dépendante des structures des régions voisines, qui elles, pourraient être impactées.



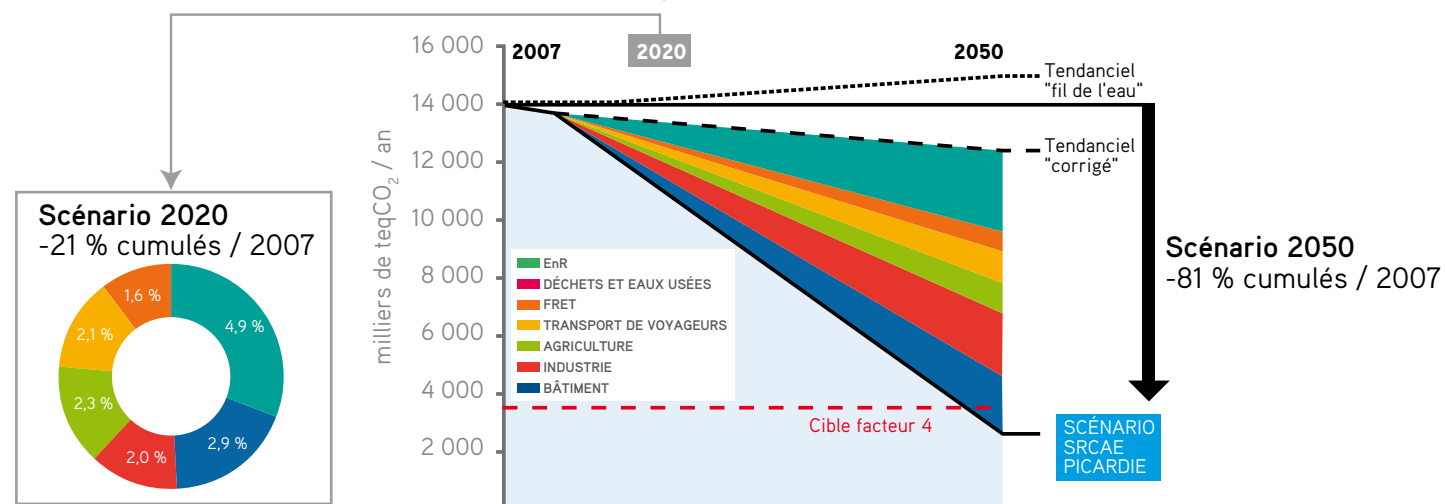
PROSPECTIVE

Choisir une politique volontariste

DES SCÉNARIOS TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES...

Les scénarios présentés illustrent les trajectoires de la demande et de l'offre énergétiques ainsi que les émissions de GES par secteur selon des hypothèses différenciées de politiques et mesures régionales¹. Trois scénarios sont proposés : un **scénario tendanciel « fil de l'eau »** illustrant la poursuite des tendances hors mesures issues du Grenelle de l'Environnement, un **scénario tendanciel « corrigé »**, qui met en perspective l'impact des mesures du Grenelle de l'Environnement et les mesures régionales actuellement engagées et un **scénario régional « volontariste »** illustrant la mobilisation de l'ensemble des leviers de limitation des émissions de CO₂. Les résultats des scénarios sont présentés dans le graphique ci-dessous :

Gisement global des émissions du SRCAE de la Picardie



¹ La méthodologie retenue ne prend pas en compte les émissions indirectes et l'impact de la consommation.

Ces scénarios appellent trois remarques :

■ La croissance des émissions du scénario tendanciel est modérée, en dépit d'une croissance de 30 % de la population picarde. **Cette évolution**, s'inscrivant dans la continuité de celle observée depuis 1990 éloigne cependant **très fortement la Picardie des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre aux horizons 2020 et 2050.**

■ Le scénario tendanciel « corrigé » permet d'infléchir la tendance du scénario « fil de l'eau ». Néanmoins, il ne permet pas l'atteinte des objectifs : **en d'autres termes, l'application des seules mesures à portée nationale du Grenelle de l'Environnement et la poursuite des efforts régionaux actuels sont insuffisantes pour la réalisation du « 3 x 20 » et du « facteur 4 ».**

■ Le scénario régional « volontariste » montre que **les objectifs aux horizons 2020 et 2050 sont accessibles par la mobilisation de l'ensemble des leviers disponibles en Picardie** : maintien des puits de carbone, efficacité carbone, développement des énergies renouvelables. **Par la diversité et l'ampleur des efforts qu'il implique, ce scénario constitue un scénario de rupture par rapport aux politiques jusqu'à présent conduites.**

... AUX OBJECTIFS DU SRCAE

Le SRCAE retient le scénario régional « volontariste » comme scénario cible : à l'horizon 2050, il illustre de quelle façon on pourrait atteindre le « facteur 4 » en activant tous les leviers d'action disponible au niveau régional.

A l'échéance 2020, il s'agit d'un objectif ferme pour mettre en place le « 3 x 20 » en Picardie. L'atteinte de ce résultat permet de s'engager sur la voie du « facteur 4 ».

Objectifs d'efficacité carbone - énergies renouvelables du SRCAE Picardie

En milliers de tonnes équivalent CO ₂ (ktCO ₂)	2020 Objectif 3 x 20		2050 Cible facteur 4	
Emissions 2007 hors UTCF	15 833		15 833	
UTCF	-1 809		-1 809	
Référence 2007 avec UTCF	14 024		14 024	
	ktCO ₂	% du gain	ktCO ₂	% du gain
Bâtiment	-535	18%	-2 414	22%
Transport et urbanisme	-382	13%	-1 334	12%
Industrie et services	-365	13%	-2 420	22%
Fret	-294	10%	-795	7%
Agriculture et forêt	-427	15%	-1 136	10%
Déchets et eaux usées	0	0%	-25	0%
Total efficacité carbone	-2 003	69%	-8 125	71%
Biomasse & biogaz	-329	11%	-905	8%
Eolien	-286	10%	-1 068	9%
Agro-carburants	-190	7%	-381	3%
Solaire thermique	-15	1%	-92	1%
Solaire photovoltaïque	-5	0%	-75	1%
Géothermie	-65	2%	-732	6%
Hydraulique	ns	ns	ns	ns
Total énergies renouvelables	-891	31%	-3252	29%
Total émissions évitées	-2 893	100%	-11 377	100%
Emissions évitées par rapport à 2007	-21%		-81%	



↘ Des politiques extrêmement volontaristes, d'une ampleur inédite en Picardie

L'analyse des scénarios montre qu'à l'horizon 2020 :

■ A l'horizon 2020, les objectifs du « 3 x 20 » sont atteints voire dépassés dans le scénario régional « volontariste » : 480 000 tep¹ sont économisées, l'émission de 2 000 kteqCO₂ est évitée. Par ailleurs, 500 000 tep d'énergies renouvelables, soit près de 900 millions de teqCO₂ économisées, sont produites (doublement de la production actuelle en Picardie). Cette augmentation repose essentiellement sur l'éolien et la biomasse énergie.

■ Les gains se répartissent pour 2/3 sur l'efficacité carbone (maîtrise de l'énergie et réduction des GES non énergétiques) et 1/3 sur les énergies renouvelables. Cela signifie que, pour atteindre les

.....
1 Tonne équivalent pétrole : unité de comptabilisation de consommation et production d'énergie. 1Tep = 11 630 kWh (source wikipedia.org)

objectifs du « facteur 4 », la production d'1 teqCO₂ évitée par les énergies renouvelables devra donner lieu à 2 teqCO₂ économisées par les actions de maîtrise de l'énergie et de réduction des émissions non énergétiques.

■ La répartition sectorielle des actions d'efficacité carbone montre le rôle majeur du secteur du bâtiment avec 18 % des gains en 2020. Les activités productives picardes (industrie, agriculture, fret) devront aussi contribuer de manière significative.

■ A plus long terme, l'atteinte du « facteur 4 » nécessitera la mobilisation de tous les leviers, dans tous les secteurs. Elle impliquera donc la mise en place de politiques extrêmement volontaristes, d'une ampleur inédite en Picardie.



AXES STRATEGIQUES

Concilier compétitivité et attractivité du territoire

En fixant des objectifs en matière de développement des énergies renouvelables, d'efficacité carbone, de lutte contre le changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air, le SRCAE touche à l'ensemble des secteurs d'activités et des politiques conduites par les acteurs picards.

Il ne peut dans ces conditions se résumer à un ensemble d'orientations techniques, certes pertinentes et indispensables, mais doit s'inscrire dans les projets de territoire portés par les acteurs régionaux.

De cette réflexion est né le parti pris de faire du SRCAE un document œuvrant dans **trois directions** de façon simultanée : l'amélioration du cadre de vie d'une part, la transformation du système productif d'autre part et enfin la préservation et la valorisation des ressources régionales. Pour ce faire, les acteurs régionaux identifient comme un axe stratégique majeur **la nécessité d'améliorer encore la sensibilisation et la gouvernance.**



Bâtiments



Transports & urbanisme



Agriculture & forêt



Industrie & Services



Production EnR



Déchet et eaux usées



Des conditions de vie durables, un cadre de vie renouvelé :

la crise énergétique, la pollution de l'air et les changements climatiques touchent l'ensemble de la société. Les ateliers de travail ont montré la vulnérabilité des ménages picards à l'augmentation des prix de l'énergie et à leur difficulté, dans les conditions actuelles, de trouver des solutions durables et des marges d'adaptation nécessaires. En d'autres termes, les évolutions récentes se traduisent par une augmentation de la facture énergétique des ménages, et pour les plus fragiles d'entre eux par une plus grande précarité. Les orientations portées par le SRCAE doivent contribuer à réduire ces vulnérabilités par la conduite de politiques de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables, de maîtrise des déplacements et d'amélioration de la qualité de l'air.

Au-delà du volet préventif, le SRCAE doit contribuer à renforcer l'attractivité de la Picardie : une réduction de la vulnérabilité énergétique et climatique contribuera à une qualité de vie améliorée par un meilleur accès aux biens et services, à un habitat plus sain et plus sobre ; et à une qualité de l'air encore meilleure. La question des déplacements est en outre au cœur de la réflexion du SRCAE : l'objectif est de réduire le nombre et la distance des déplacements motorisés individuels.

Une mobilisation collective et positive :

cet axe apparaît comme indispensable aux trois précédents puisque l'information, la sensibilisation, la formation et la mise en place d'une gouvernance impliquant les acteurs locaux sont autant de conditions préalables à l'atteinte des objectifs de chacun de ces axes. Si, en Picardie, beaucoup a déjà été fait, il convient de renforcer les dispositifs existants et de mettre en place un mode de gouvernance assurant une meilleure articulation des démarches.

Un système productif innovant et décarboné :

les enjeux du SRCAE interrogent le système productif à deux titres. Le premier est sa capacité à faire face aux crises énergétiques et climatiques. Répondre à cet enjeu implique une plus grande sobriété de l'ensemble de la chaîne productive : flux logistiques, process de production, énergie grise des intrants, émissions de polluants, nature de la consommation énergétique. De la même façon que pour le cadre de vie, l'objectif est de rendre plus robuste le système productif. Le deuxième enjeu est la mutation du tissu économique picard vers les nouveaux métiers, marchés et pratiques créés par les impératifs énergétiques et climatiques : l'économie verte constitue une opportunité pour la Picardie. C'est vers la réalisation de ces deux objectifs que le SRCAE entend orienter les initiatives.

4 AXES STRATÉGIQUES

Des ressources naturelles et patrimoniales préservées et valorisées :

la Picardie dispose de ressources naturelles et patrimoniales exceptionnelles et d'une grande diversité. Les objectifs identifiés dans le cadre de l'élaboration du SRCAE sont de deux ordres : d'une part, ces ressources doivent être autant que possible préservées des effets attendus des changements climatiques. Pour certaines d'entre elles, le changement climatique aura des effets inévitables, il conviendra dans ces cas d'anticiper ces changements et mettre en place des politiques d'adaptation voulue plutôt que subie. D'autre part, la mise en œuvre des orientations définies par le SRCAE mobilisera des ressources locales, notamment pour la production d'énergie. Cette mobilisation accrue par rapport à la situation actuelle devra respecter les équilibres écologiques de la région.



MOBILISATION

Des axes stratégiques pour tous les acteurs

Des orientations stratégiques

De façon à permettre leur bonne appropriation par les acteurs territoriaux, le nombre des orientations a volontairement été limité à 16. Elles expriment la vision régionale de l'action collective à engager pour répondre aux enjeux identifiés par secteur. **Chacune met en avant un objectif global destiné à servir de référence aux acteurs régionaux.**

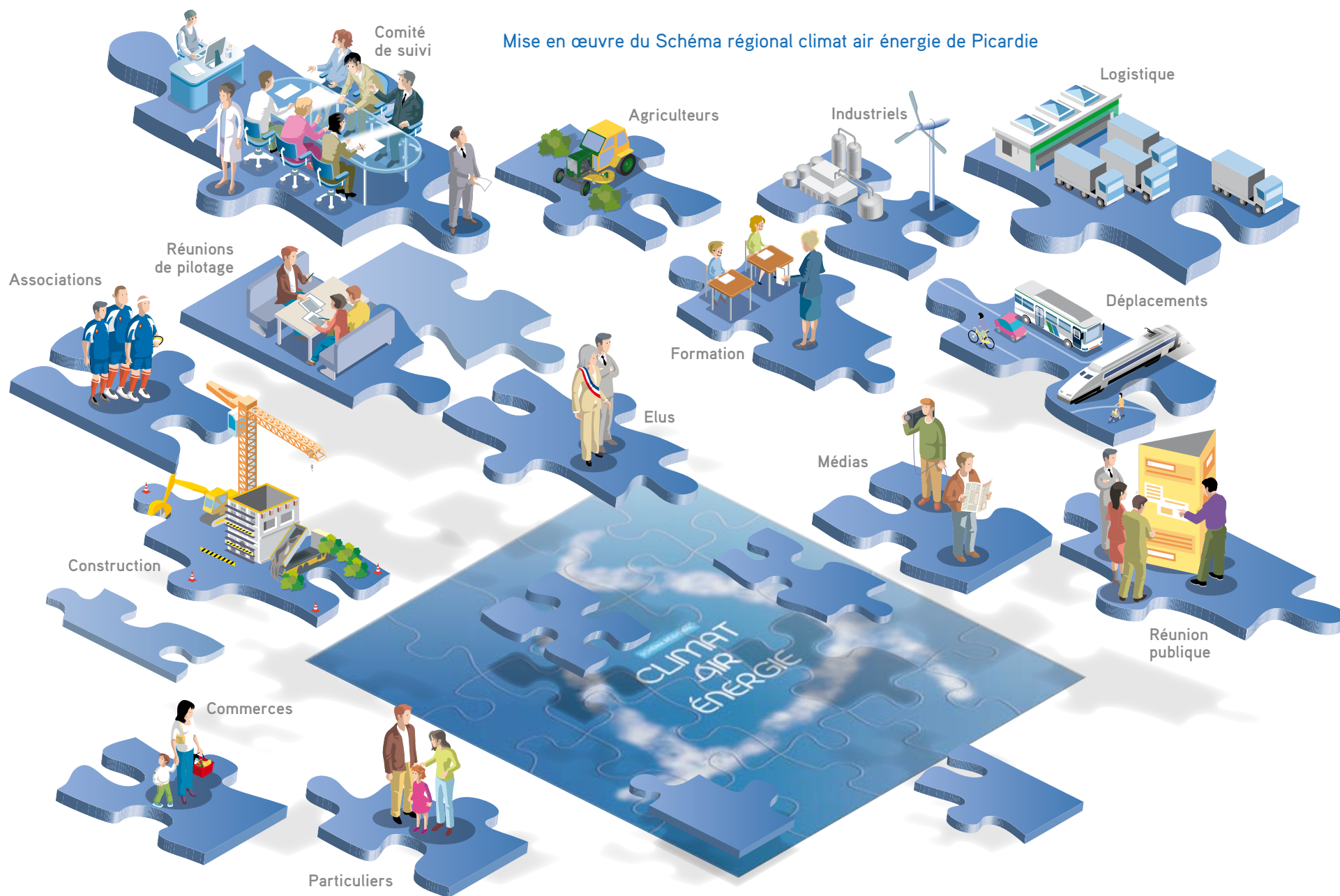
Des dispositions pré-opérationnelles

Les dispositions du SRCAE proposent des pistes d'intervention sur des sujets prioritaires ou emblématiques. Cependant elles ne recouvrent pas l'intégralité des actions nécessaires ou imaginables. L'atteinte des objectifs fixés par le schéma en 2020 (et le ciblage 2050) nécessite de faire appel à un panel plus complet correspondant

aux leviers identifiés dans l'exercice de scénarisation. Volontairement, ces dispositions demeurent ouvertes dans leur formulation : elles appellent un travail d'approfondissement, de définition et de partage des tâches et des financements. De ce fait, l'ensemble de ces dispositions constitue le matériau de base pour la mise en place de politiques partenariales.

Elles offrent, avec précision et concision, un tour d'horizon des chantiers que les acteurs picards doivent mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SRCAE. En ce sens, elles constituent une plate-forme dans laquelle chaque acteur trouvera matière à s'engager.

Mise en œuvre du Schéma régional climat air énergie de Picardie



Les orientations et dispositions du SRCAE Picardie

SECTEURS ENJEUX	 BÂTIMENTS	 TRANSPORTS & URBANISME
DES CONDITIONS DE VIE DURABLES POUR LES PICARDS	ORIENTATION 1 La Picardie met en œuvre un plan massif de réhabilitation énergétique du bâtiment et soucieux de la qualité de l'air intérieur D1 : Mettre en place un programme public et global de promotion de l'efficacité énergétique D2 : Lutter contre la précarité énergétique D3 : Pérenniser et amplifier les conseils aux acteurs picards et y intégrer un volet sur la qualité de l'air intérieur	ORIENTATION 2 La Picardie favorise une mobilité durable par ses politiques d'aménagement D1 : Développer l'urbanisation près des points d'accès aux transports collectifs et promouvoir la mixité fonctionnelle D2 : Optimiser l'usage des transports collectifs D3 : Adapter les infrastructures et l'aménagement urbain aux modes de déplacement alternatifs D4 : Développer le travail et les services à distance
UN SYSTÈME PRODUCTIF INNOVANT ET DÉCARBONÉ	ORIENTATION 6 La Picardie structure une offre dynamique et innovante en matière de réhabilitation et de construction de bâtiments D1 : Développer les compétences locales des filières du bâtiment vers la performance énergétique D2 : Stimuler l'innovation à travers la rénovation des bâtiments publics D3 : Favoriser l'émergence d'une offre globale de prestation de travaux D4 : Développer l'éco-construction et les filières locales de matériaux de construction	ORIENTATION 7 La Picardie contribue à l'amélioration de la performance énergétique des modes de transport D1 : Diminuer la consommation de carburants fossiles D2 : Soutenir et amplifier la Recherche et Développement régionale sur les transports collectifs et de marchandise
DES RESSOURCES NATURELLES ET PATRIMONIALES PRÉSERVÉES ET VALORISÉES	ORIENTATION 11 La Picardie favorise un habitat économe en ressources naturelles D1 : Mieux récupérer, recycler et réutiliser les déchets du bâtiment D2 : Rechercher la réutilisation des bâtiments existants pour les besoins de logements nouveaux D3 : Préparer le patrimoine bâti aux évolutions climatiques	ORIENTATION 12 La Picardie limite l'artificialisation des sols par une urbanisation maîtrisée D1 : Encourager la densification des zones urbaines existantes et la reconversion des friches urbaines D2 : Prendre en compte les évolutions liées au changement climatique dans les projets de territoire et d'aménagement D3 : Préserver les fonctionnalités écologiques des milieux (notamment, les zones humides et les trames vertes et bleues du territoire)
UNE MOBILISATION COLLECTIVE ET POSITIVE	ORIENTATION 16 La Picardie assure la gouvernance du SRCAE et facilite l'appropriation des enjeux et des orientations climat air énergie par ses territoires et ses habitants	



AGRICULTURE & FORÊT

ORIENTATION 3

La Picardie accroît son offre de produits issus d'une agriculture locale et diversifiée

- D1 : Développer les lieux de vente de proximité et de vente directe
- D2 : Développer les productions pour une consommation directe et locale
- D3 : Accroître les puits de carbone

ORIENTATION 8

La Picardie fait évoluer les pratiques agricoles afin d'en réduire l'impact carbone et la pollution par les produits phytosanitaires

- D1 : Améliorer la conduite de la fertilisation pour diminuer les besoins en engrais minéraux azotés et réduire l'usage des produits phytosanitaires
- D2 : Encourager l'introduction des légumineuses dans les rotations et l'assolement picards

ORIENTATION 13

La Picardie prépare son agriculture et sa sylviculture aux évolutions de son contexte naturel

- D1 : Adapter les systèmes culturaux pour économiser les ressources en eau
- D2 : Encourager la Recherche et Développement sur les variétés culturales
- D3 : Préserver les surfaces forestières tout en diversifiant les choix de peuplement



INDUSTRIE & SERVICES

ORIENTATION 4

La Picardie encourage l'engagement social et environnemental de ses entreprises

- D1 : Favoriser la localisation des nouvelles entreprises à proximité des zones urbaines et des axes de transport
- D2 : Inciter à la responsabilité sociétale des entreprises

ORIENTATION 9

La Picardie accompagne ses entreprises dans la diminution de leur impact carbone et le développement des filières de l'économie verte

- D1 : Accompagner les PME et PMI pour une gestion maîtrisée de leur consommation énergétique
- D2 : Soutenir l'adaptation du tissu économique aux nouvelles dynamiques du marché
- D3 : Faire évoluer la gestion des flux de marchandises
- D4 : Promouvoir l'écologie industrielle

ORIENTATION 14

La Picardie s'engage sur la voie d'une production industrielle plus propre et économe en ressources naturelles

- D1 : Réduire les besoins et les prélèvements en eau de l'industrie
- D2 : Promouvoir l'usage de produits recyclés dans les procédés de production



ÉNERGIES RENOUVELABLES

ORIENTATION 5

La Picardie accroît l'autonomie énergétique de ses territoires et de ses habitants

- D1 : Faire de la Picardie la première région éolienne de France
- D2 : Développer les capacités de production centralisée d'énergies renouvelables
- D3 : Favoriser l'accès aux énergies renouvelables pour les usages domestiques et pour les entreprises

ORIENTATION 10

La Picardie développe des filières innovantes de production et de stockage d'énergies locales et renouvelables

- D1 : Structurer une filière éolienne industrielle à partir des atouts et savoir-faire picards
- D2 : Poursuivre la structuration des filières d'approvisionnement en bois énergie
- D3 : Accompagner les filières professionnelles par la formation des acteurs locaux

ORIENTATION 15

La Picardie assure la compatibilité du développement des énergies renouvelables avec la préservation de l'environnement et du patrimoine

- D1 : Maîtriser les impacts et le fonctionnement des installations de production d'énergies renouvelables sur l'environnement et prévenir les conflits d'usage

- D1 : Mettre en place un réseau de référence en matière d'énergie-climat
- D2 : Améliorer la connaissance sur les problématiques énergie-climat
- D3 : Favoriser la diffusion d'information et les campagnes de sensibilisation



VOLET EOLIEN

Faire de la Picardie la première région éolienne de France

Volet annexé au SRCAE, le schéma régional éolien doit permettre d'accompagner le développement de l'éolien en Picardie et de contribuer à l'objectif national de 19000 MW de puissance éolienne terrestre d'ici à 2020.

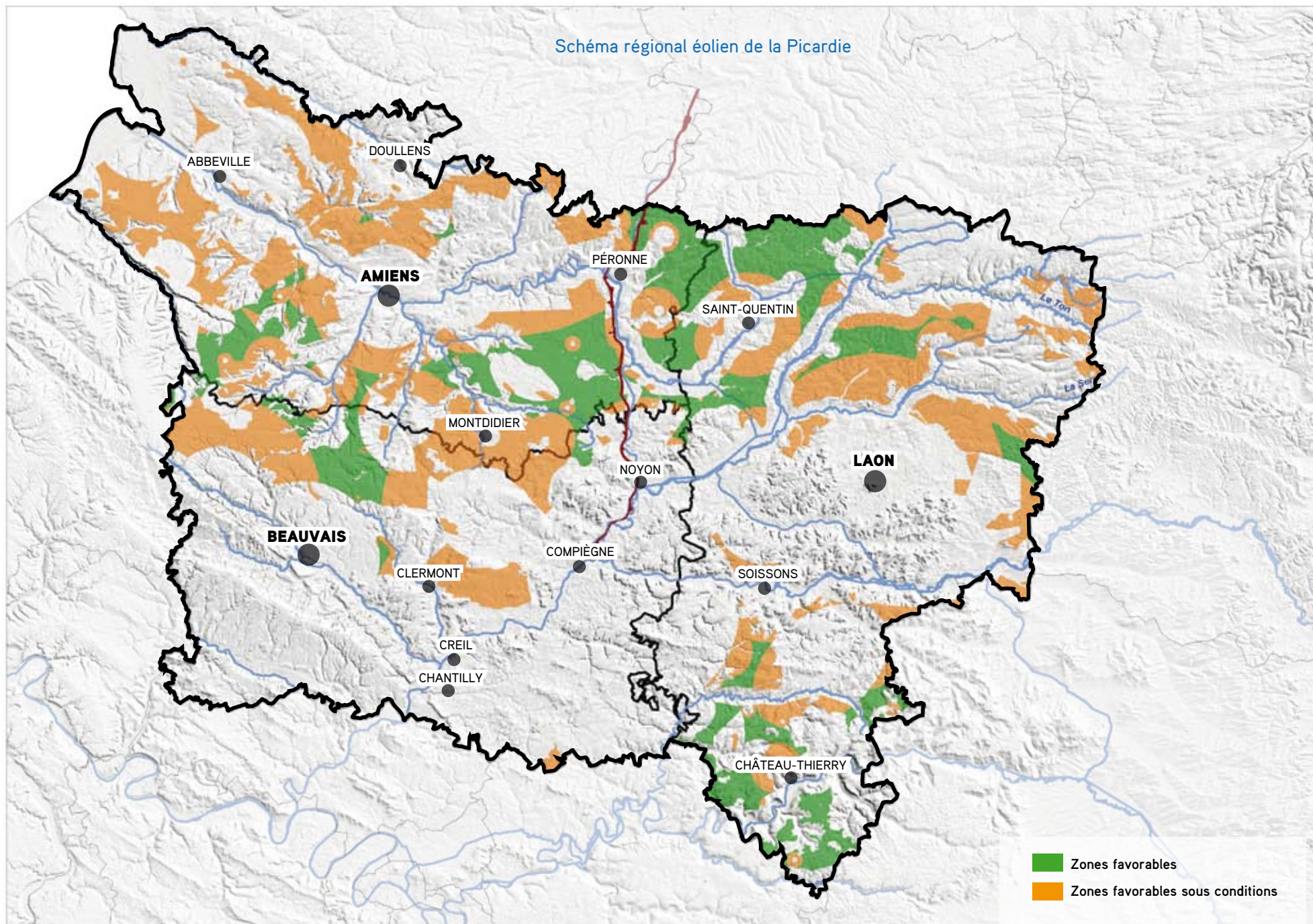
Le développement des éoliennes peut se poursuivre de manière plus construite, mieux comprise par le plus grand nombre et donc plus consensuel, en évitant le mitage du territoire auquel conduirait l'absence de stratégie et en prévenant les atteintes à d'autres intérêts aux dimensions économiques et sociales multiples : paysages, patrimoine et qualité de vie des riverains.

Le schéma régional éolien a pour objet de répondre à cet objectif, de permettre à la Picardie d'atteindre en 2020 l'objectif de 2800 MW de puissance cumulée et de servir ainsi de cadre aux décisions des opérateurs, des collectivités et de l'Etat.

Ses principaux enjeux sont donc d'identifier les zones géographiques appropriées à l'implantation d'éoliennes et de fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs par zone avec l'appui d'études régionales déjà réalisées. Il prend en compte particulièrement le potentiel éolien, les enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux, les servitudes, notamment de la navigation aérienne et des radars et les capacités d'accueil des réseaux électriques.



Schéma régional éolien de la Picardie



La liste complète des communes situées pour tout ou partie en zone favorable est consultable sur internet :
sur les sites du Conseil régional (www.picardie.fr) ou de la Préfecture de région (www.picardie.pref.gouv.fr)



PILOTAGE

Le dispositif d'animation

La mise en œuvre du SRCAE reposera sur la conception et le déploiement d'**une stratégie globale d'information et de sensibilisation** sur les enjeux et les moyens d'agir, envers les acteurs régionaux et la population.

Les collectivités pilotant des **Plans climat énergie territoriaux** constitueront le socle d'un réseau régional d'échange d'expériences et de mise en commun.

L'avancée du sujet et de ses conséquences sur tous les domaines d'activités et de la vie quotidienne pourra donner lieu à **un débat permanent** à organiser dans la sphère publique.

Enfin, **une charte régionale d'engagement** pourra être proposée aux acteurs souhaitant afficher leur engagement pour répondre, dans leur domaine d'action, aux enjeux pointés par le SRCAE.

Le dispositif de suivi

Le suivi de l'avancement des mesures mises en place par le schéma régional climat air énergie est indispensable pour évaluer ses impacts en région et procéder aux ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

Le dispositif pourra s'organiser autour :

- d'un observatoire régional climat air énergie
- d'un comité de suivi technique composé des acteurs régionaux engagés dans la démarche
- d'un comité de pilotage composé de l'Etat et du Conseil régional

Le schéma pourra être révisé au terme de cinq années.



Les documents constituant le schéma et les travaux d'études préparatoires sont consultables sur les sites internet du Conseil régional de Picardie (picardie.fr) et de la Préfecture de région (picardie.pref.gouv.fr) :

Synthèse du SRCAE

Rapport

Document d'orientations

Volet « Air »

Volet « Energies Renouvelables »

Annexe : Schéma régional éolien

Cahiers techniques (Scénarisation - Impact du changement climatique et enjeux d'adaptation en Picardie
- Tableau de bord des émissions de gaz à effet de serre et de l'énergie en Picardie)

SCHÉMA RÉGIONAL

CLIMAT AIR ÉNERGIE

JUIN 2012



Bâtiments



Transports & urbanisme



Agriculture & forêt



Industrie & Services



Production EnR



Déchet et eaux usées

N°ISBN 978-2-11-131004-9